

Campagne PS – Consultation prévention assurés vulnérables

Type de campagne : nationale

Thématique : information accompagnement

Sous-thématique : accompagnement PS

Type de destinataire : professionnels de santé

→ Descriptif

Cette action vise à informer les médecins sur les consultations de prévention à réaliser avec les assurés vulnérables.

→ Objectifs

Informers les médecins sur les consultations de prévention à réaliser avec les assurés vulnérables.

→ Canaux à prioriser



Email

Qualification : Notification Information

→ Ciblage

Médecins généralistes : spécialité PRASPE : 01

Les centres de soins médecins : PSHCAT 124, 130, 439

→ Fréquence recommandée

Ponctuelle

→ Critères d'évaluation

- rapports OGC : taux d'ouverture des emails

Email

Objet : Consultation de prévention pour les personnes vulnérables

L'Assurance Maladie vous informe

Le message ne s'affiche pas correctement ? [Cliquez ici](#)



amelipro

Madame, Monsieur,

Dans le cadre épidémique actuel, la HAS a élaboré [un document](#) permettant aux médecins de premier recours de repérer les situations à risques dans le contexte d'épidémie de SARS-Cov-2 pour les personnes vulnérables.

Sur cette base, le décret du 18 décembre 2020 crée jusqu'au 16 février 2021 (date de fin de l'état d'urgence sanitaire), une consultation de prévention de la contamination à la Covid-19, destinée notamment aux personnes à risque de formes graves de la maladie.

1. Périmètre de la consultation et population concernée

La HAS définit les 3 étapes de la démarche de prévention :

- (1) Etablir un bilan personnalisé de situation du patient (état de santé, représentation vis-à-vis de la Covid-19, évaluation de l'environnement physique et social du patient) ;
- (2) Identifier les risques de contamination (comportement au sein de la famille, proche, activités sociales et festives, travail,)
- (3) Adapter les conseils à la situation du patient.

Sont éligibles à la consultation de prévention Covid-19 :

- Les **personnes à risque de développer une forme grave d'infection de Covid-19** (âge > 65 ans, obésité avec IMC > 30, cancer évolutif sous traitement hors hormonothérapie, grossesse au troisième trimestre, etc.) ;
- Les personnes atteintes d'une **affection de longue durée** ;
- Les **personnes en situation de précarité** (bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat - AME - ou de la Complémentaire santé solidaire - C2S).

2. Modalités de réalisation

La consultation de prévention :

- Est réalisée en **présence du patient** ou en **téléconsultation avec vidéotransmission** ;
- Ne peut être cotée **qu'une fois par patient** ;
- Est **prise en charge à 100%**, au **tarif opposable** et le patient bénéficie d'une **dispense d'avance de frais**.

Pour retrouver toutes les actualités qui vous concernent, [cliquez ici](#).

3. Facturation de la consultation de prévention

Le tarif forfaitaire de cette consultation est fixé à 40 euros (quelle que soit la spécialité du médecin traitant).

- Cotations ($C * 1,74 = V * 1,74 = 23 \text{ euros} \times 1,74 = 40,02 \text{ euros}$) :

- C * 1,74 pour les consultations au cabinet ;
- TC * 1,74 pour les téléconsultations avec vidéotransmission ;
- V * 1,74 pour les visites ;

- Cumul possible avec les majorations de déplacement (MD, IK), le cas échéant ;

- Pas de cumul possible :

- avec les majorations de nuit, dimanche et jours fériés ;
- avec la majoration dérogatoire pour renfort de soins en EHPAD (MU) ;
- avec les majorations sur des populations spécifiques (majoration MEG pour les enfants de moins de 6 ans, etc.).

De principe, la consultation de prévention est réalisée par le médecin traitant. Si le patient n'a pas de médecin traitant, le médecin qui réalise cette consultation positionne l'indicateur de parcours de soins IPS à « U » urgence.

De même si le patient ne bénéficie pas d'une prise en charge à 100% pour un autre motif, il faut indiquer le code exo DIV 3.

Nous vous remercions par avance pour votre engagement et votre mobilisation.

Votre conseiller de l'Assurance Maladie.

Lien document HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3222175/fr/prevention-en-soins-primaires-des-situations-a-risques-pour-les-personnes-vulnerables

Lien personnes à risque : <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=942>

Lien encart : <https://www.ameli.fr/medecin/actualites>